



© P. Glazes

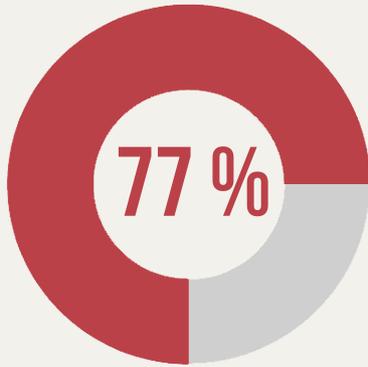
CHASSE ET **INSÉCURITÉ**



02/2022

CHASSE & INSÉCURITÉ

DEPUIS 2011



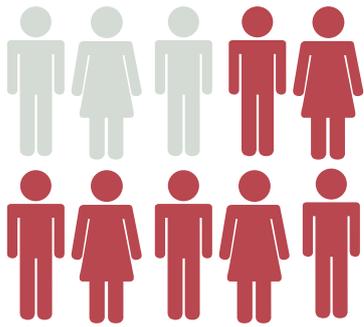
DES ACCIDENTS DE CHASSE
ONT LIEU LE WEEK-END



DES ACCIDENTS DE CHASSE
ONT LIEU LE DIMANCHE

PROPORTIONS D'ACCIDENTS DE CHASSE SURVENUS LE WEEK-END CES 10 DERNIÈRES ANNÉES (SUR LA BASE D'UNE VEILLE MÉDIATIQUE)

SAISONS	MERCREDI	SAMEDI	DIMANCHE	WEEK-END
2021-2022	3 %	33 %	42 %	75 %
2020-2021	5 %	18 %	57 %	75 %
2019-2020	8 %	29 %	47 %	76 %
2018-2019	6 %	26 %	56 %	82 %
2017-2018	8 %	27 %	49 %	76 %
2016-2017	2 %	38 %	56 %	94 %
2015-2016	5 %	23 %	52 %	75 %
2014-2015	12 %	31 %	37 %	68 %
2013-2014	6 %	19 %	56 %	75 %
2012-2013	11 %	27 %	45 %	72 %
2011-2012	4 %	20 %	55 %	75 %
TOTAL	6 %	26 %	50 %	77 %



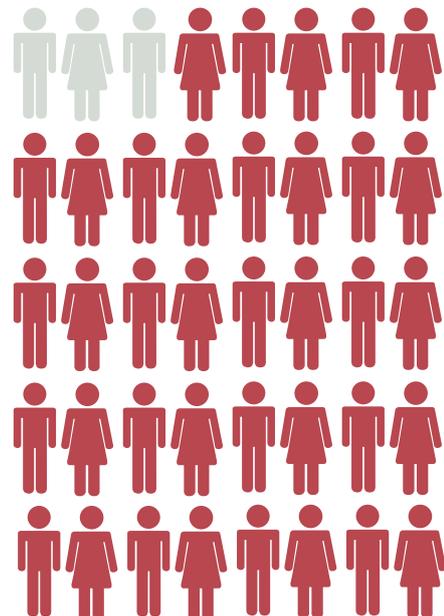
7 FRANÇAIS SUR 10

SONT FAVORABLES À L'INTERDICTION DE
LA CHASSE LE WEEK-END ET VACANCES
SCOLAIRES (ET 63% DES RURAUX)*

* Sondage IFOP de novembre 2021
pour le Journal du Dimanche



83 %
DES FRANÇAIS
ESTIMENT QUE LA CHASSE POSE
DES PROBLÈMES DE SÉCURITÉ POUR
LES PROMENADES DANS LA NATURE,
DONT 80% DE RURAUX*



* Sondage IPSOS de septembre 2021 pour One Voice



© T. Nazareth

75 % DES FRANÇAIS QUI HABITENT PRÈS D'UNE ZONE DE CHASSE NE SONT PAS SEREINS LORSQU'ILS SE PROMÈNENT*

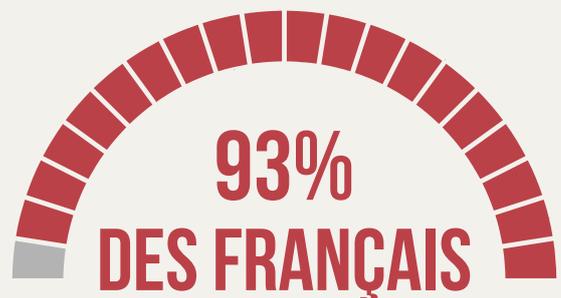
* Sondage IPSOS de septembre 2021 pour One Voice

41% DES FRANÇAIS HABITANT EN ZONE RURALE

DÉCLARENT AVOIR ÉTÉ (EUX OU LEURS
PROCHES) VICTIMES D'UNE SITUATION
D'INSÉCURITÉ LIÉE À LA CHASSE*



* Sondage Yougov de janvier 2021 pour Animal Cross

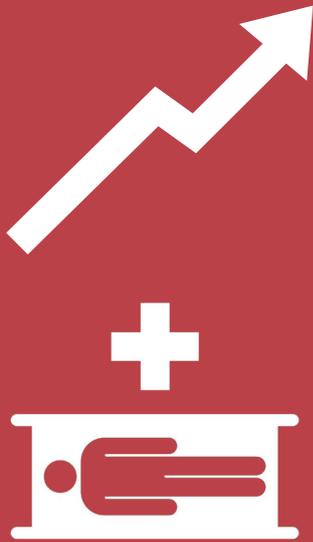


SONT D'ACCORD AVEC LA PROPOSITION
D'INSTAURER UNE VISITE MÉDICALE
ANNUELLE OBLIGATOIRE POUR
LE PERMIS DE CHASSE AVEC
CONTRÔLE DE LA VUE*



* Sondage IPSOS de septembre 2021 pour One Voice

SAISON 2020 -2021



LES ACCIDENTS IMPLIQUANT LES NON-CHASSEURS

(14% CONTRE 12% EN MOYENNE DEPUIS 20 ANS)

ET LE NOMBRE D'INCIDENTS GRAVES

(52 TIRS VERS LES HABITATIONS CONTRE 47 LA
SAISON PRÉCÉDENTE, ET 26 TIRS VERS DES VÉHICULES)

SONT EN HAUSSE*

LA BAISSSE DU NOMBRE D'ACCIDENTS DE CHASSE EST RELATIVE À LA BAISSSE DU NOMBRE DE CHASSEURS

1 ACCIDENT SUR 10

EST LIÉ À UN TIR SANS IDENTIFICATION DE LA CIBLE*



1 ACCIDENT SUR 2 DE CHASSE AU PETIT GIBIER

EST LIÉ À UNE NON PRISE EN COMPTE DE L'ENVIRONNEMENT
(TIR VERS UNE PERSONNE, UNE ROUTE OU UNE HABITATION)*

* Sources : Office Français de la Biodiversité (OFB)



**1 300 REFUGES
SUR
12 000 HA**

PLAINTES POUR DES INFRACTIONS SUR LES REFUGES ASPAS

**EN 10 ANS, 29 PLAINTES ONT ÉTÉ DÉPOSÉES
DONT 2 ONT ABOUTI À UNE CONDAMNATION,
17 ONT ÉTÉ CLASSÉES SANS SUITE ET 10 SONT ENCORE EN COURS.**

Les plaintes ne sont pas nombreuses car il existe un réel problème de preuves en matière de chasse, et en l'absence d'éléments probants, ce sont les paroles de nos adhérents contre celles des chasseurs. Les difficultés rencontrées résident principalement dans l'établissement de la réalité des infractions (la réglementation n'est pas assez précise et il existe plusieurs exceptions ce qui permet de mettre en doute la réalisation de l'infraction) et dans l'identification des auteurs (ceux-ci se dissimulant pour ne pas être vus lors de la commission de l'acte).

Connaissant ces difficultés, l'ASPAS ne dépose plainte que sur le fondement d'éléments relativement probants, et conseille ses adhérents en ce sens. Malgré cela, les plaintes sont classées sans suite, principalement pour «infraction insuffisamment caractérisée» et «auteur non identifié».

TÉMOIGNAGES

«LE CHEVREUIL AGONISE EN HURLANT, ON ME MENACE»

J'ai acheté une propriété de 4 hectares à la campagne en Lot-et-Garonne, l'ancien propriétaire n'avait pas autorisé la chasse mais comme il était souvent absent, les chasseurs y venaient quand même.

Nous avons tout de suite signifié aux chasseurs voisins que nous ne souhaitons pas qu'ils chassent sur notre terrain. Or 2 semaines après notre emménagement, le 11 novembre 2019, j'entends des chiens puis des hurlements de douleurs d'un chevreuil, et je comprends vite qu'ils n'ont pas respecté notre demande. Je sors dans le verger et je vois un petit chevreuil agonisant, hurlant à chaque morsure de chien, et le chasseur méprisant m'indique ne pas être au courant de mon opposition à la chasse. Je suis choquée de voir tout ce sang et dis au chasseur que c'est horrible, il se marre en me disant que « le sang et la chasse c'est la nature ». J'ai compris à cet instant que c'était une chasse punitive, j'ai pris des photos ce qui fortement déplu aux chasseurs qui a monté le ton sur le fait que si je ne voulais pas de chasse, je n'avais qu'à vivre en ville !

Il est ensuite parti avec le chevreuil, écrasant au passage ma clôture.

Suite à cette scène macabre, j'ai appelé le président de la société de chasse qui m'a fait comprendre que pour ma bonne intégration dans le village, il serait plus judicieux que je laisse les chasseurs passer sur mon terrain, et que sinon moi et mon « refuge de nuisibles », on devrait payer les dégâts...

Un autre jour, après que je sois officiellement passé en refuge ASPAS, 12 chasseurs avec deux enfants sont venus faire une battue juste à côté de ma propriété. Ils ont tiré à 15 mètres de ma haie pour abattre un jeune sanglier : les détonations étaient si puissantes que mes invités se sont jetés à terre, et leurs enfants se sont mis à pleurer, terrorisés... Voilà la face cachée de la ruralité : si vous refusez les actions de chasse sur votre terrain, alors vous basculez en zone hostile. J'ai rencontré des voisins qui sont contre la chasse mais n'osent rien dire, par peur des représailles !



TÉMOIGNAGES

« DEUX SANGLIERS ABATTUS JUSTE À CÔTÉ DE NOUS »

Attestation en poche, nous voilà partis ce dimanche de confinement en balade avec ma chienne. Aucun panneau chasse en cours, rien nada. Cool ils ont fini leur tuerie. Nous faisons à peine 150 mètres à pied que j'entends au loin les chiens de chasse (clochettes et hurlements). Je prévient donc qu'il va falloir être sur nos gardes. Ma phrase à peine terminée, ma mère nous hurle «sangliers !» et nous voyons sortir du bois en courant 2 animaux qui nous foncent droit dessus.

Ils nous ont frôlés, passant à moins de 2 mètres de nous, poursuivis par une horde de chiens. Ma chienne voyant les sangliers et les chiens, est partie comme une bombe pour leurs courir après. Mon père a eu le formidable reflexe de la plaquer au sol pour la retenir. À peine 5 secondes après nous avoir frôlés, les 2 sangliers se sont fait abattre par 4 coups de feux...

Vu la rapidité entre le moment où on se fait charger et le moment où ils tirent, ils ne devaient vraiment pas être loin de nous. Je précise que nous étions sur un chemin blanc assez fréquenté en temps normal. Pendant le confinement il n'est pas rare d'y croiser des familles qui s'y promènent paisiblement. Qui de ces familles voudraient se faire charger par des sangliers ou que son chien se prenne une balle perdue ?



© DR. Blackbourn

TÉMOIGNAGES

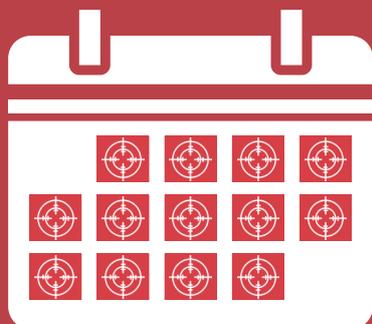


« ICI ON CHASSE, ON A DES ARMES DE GUERRE »

Dimanche 25 octobre, j'ai été faire du vélo en chemin forestier à Rahon, dans le Jura. Et voilà que je me retrouve nez à nez avec un chasseur qui me bloque la route en me disant que c'est une propriété privée, et que je n'avais rien à faire là. Je lui explique que j'ai bien regardé et que je n'ai pas vu de panneau. Il me répond «de toute façon ça vous arrange tous de dire que vous ne voyez rien, ici on chasse, on a des armes de guerre, mes collègues sont juste là-bas, s'ils vous tirent dessus ça ne sera pas de notre faute !». Il m'a finalement laissé passer en rajoutant qu'un jour je risquerais de me prendre une balle...

Je trouve honteux qu'ils n'aient pas un meilleur dialogue avec les gens. J'ai rencontré une dame à la sortie du sentier, à qui j'ai raconté cette mésaventure, et elle n'a pas été étonnée : plusieurs personnes du village ont été confrontés à la non-diplomatie de ces messieurs...

QUELQUES VÉRITÉS QUI INTERPELLENT :



EN FRANCE, ON CHASSE TOUS LES JOURS, MÊME DANS LES PARCS NATURELS !

La France est le pays européen où la période de chasse est la plus longue, et le seul où l'on chasse 7 jours sur 7

CHASSER EN ÉTAT D'IVRESSE, C'EST LÉGAL !

Pourtant, à ce jour, aucune loi n'existe pour contrôler le taux d'alcoolémie d'un chasseur en action, ni aucune sanction, comme c'est le cas pour les automobilistes !



DES CHASSEURS DANS VOTRE JARDIN, C'EST LÉGAL !

Tant qu'un propriétaire n'a pas officiellement manifesté son intention d'interdire la chasse, son terrain est par défaut et légalement présumé chassable.

Mais même si cette opposition est actée, des chiens de chasse peuvent pister un gibier chez un propriétaire, et des chasseurs sur ses terrains pour achever un animal mortellement blessé ou aux abois.